ABCLIM

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 CHEMIN DU POUSSEL
30250 JUNAS
824 364 590 RCS NIMES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 17 JUIN 2025

L'an 2025,
Le 17 juin,
A 10 heures,

Monsieur Régis VICEDO,
demeurant 6 chemin du poussel 30250 JUNAS,

Propriétaire de la totalité des 1000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la Société ABCLIM,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- cession de 500 parts sociales à Néo VICEDO,

- Nomination de Néo VICEDO en qualité de co-gérant,

- Modification corrélative des statuts,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique décide de céder 50% du capital soit 500 parts sociales d'une valeur de 1€ à Néo VICEDO son fils à compter du 01.07.2025. Ladite cession sera formalisée dans les deux suivant la signature de l'acte et l'article 7.2 des statuts sera modifié en conséquence.

DEUXIEME DÉCISION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de cogérant à compter du 01.07.2025 pour une durée illimitée Néo VICEDO demeurant 6 chemin du Poussel 30250 JUNAS.

Les cogérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide qu'indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement, Néo VICEDO percevra à compter du 1/07/2025 une rémunération fixe mensuelle de 1 400 euros, et ce sur douze mois.

Les cotisations personnelles obligatoires et facultatives assises sur sa rémunération en qualité de cogérant seront prises en charge par la Société.

Les cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes seront également prises en charge par la Société.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Régis VICEDO

Signé par Regis VICEDO
Le 24/06/2025

Signed with universign

